

Réforme policière

La loi sur la police vaudoise a été mise sous toit sans grand enthousiasme

Le Grand Conseil a enfin donné un cadre légal à la nouvelle organisation des polices du canton

Yves Merz

Avec 47 abstentions (plus du tiers de l'assemblée), 80 oui et 4 non, le vote qui entérine la loi sur la police vaudoise reflète soulagement et scepticisme. Soulagement, parce que le Grand Conseil, ce mardi 13 septembre 2011, a mis fin à un chantier qui dure depuis vingt ans. Mais aussi scepticisme, car de nombreux députés de tous bords ont estimé qu'après tant de travail la loi avait encore un goût d'inachevé.

Certes, la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro s'est félicitée de voir aboutir «une œuvre commune qui nous permet de tourner une page remplie de conflits, de rancœurs et d'incompréhensions». Et de rappeler qu'ainsi, l'assemblée respectait la volonté du peuple sortie des urnes en 2009.

Même Béatrice Métraux, qui a toujours défendu la police unique, n'a pu qu'exprimer sa satisfaction de voir la guerre des polices prendre fin. «La loi a le mérite d'exister. Il faut aller de l'avant», a-t-elle lancé aux élus. Ce qui ne l'a pas empêchée de recommander l'abstention au moment du vote.

Car la députée du groupe des Verts, également présidente de la Fédération des sociétés de fonctionnaires de l'Etat de Vaud, a souligné que cette loi contenait plusieurs bémols. Elle a notamment fait allusion au fait que les prérogatives judiciaires devaient impérativement rester en main de la police cantonale, et a dit ses craintes au niveau du partage des coûts entre communes et canton.

Du côté de l'UDC aussi, Pierre-Yves Rapaz a demandé à ses collègues députés de s'abstenir. «Nous

ne sommes pas enchantés par ce projet. Mais nous ne nous y opposerons pas car nous sommes convaincus que cette loi est sur la voie d'une police unifiée.»

Même le chef de groupe des socialistes Nicolas Rochat a exprimé des regrets, et surtout, des inquiétudes. «Nous serons très vigilants sur la manière d'appliquer la loi. Ce sont les moyens qui constituent la clé de voûte de la qualité de notre sécurité. Au vu du budget présenté ce matin par le Conseil d'Etat, nous émettons des doutes. Nous disons oui à la loi, mais c'est un oui critique.»

Pour constituer une majorité, d'autres députés, comme l'ancien syndic d'Yverdon Olivier Kernen (soc.), se sont élevés contre les abstentionnistes. «Voter l'abstention, c'est faire preuve de défail-

«Le travail de coordination est déjà en route sur le terrain»

Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat

tisme et c'est négliger la volonté populaire. Ayez le courage de voter cette loi de façon massive!» Un discours clairement partagé par le radical et syndic de Montreux Laurent Wehrli, ainsi que par la libérale Claudine Wyssa.

Amendement refusé

Le scepticisme et les craintes affichés par une bonne partie des députés auraient pu être modérés par un amendement qui demandait l'établissement d'un rapport d'évaluation de l'application de la loi par un organe neutre. La conseillère d'Etat ayant promis que l'assemblée serait régulièrement informée, la majorité des députés a jugé un tel rapport superflu. «La police n'a pas attendu les politiques. Le travail de coordination est déjà en route sur le terrain», a-t-elle tenté de rassurer.



Jacqueline de Quattro a reconnu qu'il faudra «apprivoiser cette réforme, qui devra encore faire ses preuves». ARC/JEAN-BERNARD SIEBER

Et notre part?

Les députés-syndics Nuria Gorrite (socialiste, Morges) et Laurent Wehrli (radical, Montreux) ont déposé hier une motion demandant un ajustement financier entre canton et communes. Ils estiment que les 64 millions que l'Etat recevra de Berne au titre de péréquation intercantonale dans le domaine du social doivent être partiellement restitués aux communes. Ces dernières ont notamment vu leur facture grimper au chapitre de l'aide sociale (revenu d'insertion, RI), de plus en plus demandée après les restrictions de la nouvelle loi sur le chômage. **L.BS**

Prises de bec au sujet des éoliennes

● A ce jour, il n'y a pas une seule éolienne sur le territoire vaudois. Pas étonnant lorsqu'on écoute les débats du Grand Conseil. Hier les députés se sont lancés dans la controverse au sujet de cette énergie renouvelable.

Le parlement devait prendre acte du rapport du Conseil d'Etat sur l'implantation des machines à vent dans le Gros-de-Vaud et dans l'arc jurassien. En résumé, le gouvernement, représenté sur ce dossier par Jacqueline de Quattro, fait valoir que les éoliennes ne pourront être construites n'importe où, qu'une planification est en voie d'être adoptée

dans le cadre du Plan directeur cantonal. Les agglomérations, les sites naturels ou historiques protégés et les rives du lac sont notamment épargnés.

Mais le Conseil d'Etat n'entre pas dans les détails. Or, plusieurs députés, Verts et UDC, ont estimé qu'il fallait préciser la limitation à 1,5 kilomètre au moins de toute maison pour la construction d'éoliennes. Explosion de l'écologiste Jean-Yves Pidoux, patron des Services Industriels lausannois: «Ce critère est réhibitioire!» a-t-il dit en substance.

S'est ensuivie une discussion

à propos du sujet des infrasons et des basses fréquences inaudibles, mais potentiellement dangereuses, selon certaines études. Au tour de la députée Vert libérale Isabelle Chevalley de s'énerver: «Ces études ne sont pas sérieuses. On induit un effet nocebo, soit l'inverse de l'effet placebo, à force de décrire et d'amplifier les effets néfastes que pourrait avoir telle ou telle technologie sur l'être humain. Des expériences ont démontré que des gens s'étaient sentis indisposés par des antennes de téléphonie mobile alors que celles-ci n'étaient même pas en fonction.» **L.BS**